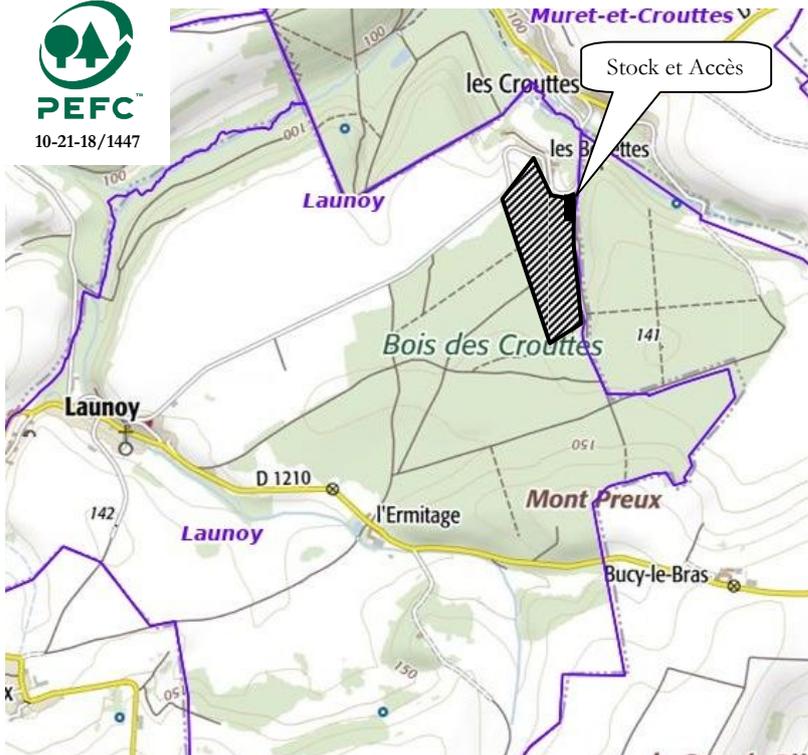


Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire GF de Launoy
Certification PEFC : 10-21-18/1447
Département Aisne (02)
Localisation Soissons Sud-Est
Commune Launoy
Lieu-dit Bois de Launoy
Coordonnées GPS (Degrés Décimaux) Longitude : 3,429698°
 Latitude : 49,272757°
Point de Rencontre Mairie de Launoy
Sécurité conseillé

Essence principale	Chêne
Volume présumé	254 m3
Nombre d'arbres	216
Volume moyen	1,18 m3

Nature coupe coupe d'amélioration
Parcelles PSG 3 - 6
Surface 12 hectares environ
Limites chemins
Marquage un flachis au pied et des ronds de peinture au corps
Réserves tous les arbres et brins non marqués de ronds à la peinture
Visite se reporter au plan ci-contre
Lot estimé par Expert JMP et le propriétaire

68 rue du Centre 60350 Berneuil S/Aisne
 Tel : 03 44 85 76 60 – Mob : 06 80 99 20 20
 Mel : secretariat@cegeb.com

Pour la couverture téléphonique : aller sur site www.monreseaumobile.fr

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières de Juin 2020

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m														Total		
		25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	Nbre	Vol. m3	VU m3
1	Chêne			5	57	38	42	25	10	5	7				1	190	212	1,12
1	Chêne				1	2	1									4	4	1
1	Frêne						2	1								4	4	1
1	Hêtre								1	1	1	2	2		1	8	20	2,50
1	Tremble				2	1	3									7	11	1,57
<i>Observations :</i>		1 tilleul : Ø 50 – 1 Merisier : Ø 50 – 1 Bouleau : Ø 50														216	254	1,18

Clauses particulières

Pas d'exploitation du 15 octobre au 28 février

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abatage. Houppiers et taillis restent à la disposition du vendeur, diamètre fin bout de 25 cm (pour les arbres de diamètre < 40cm) et 30 cm fin bout pour les autres catégories de diamètre.

Débardage : par temps sec ou de gel.

Stockage : au Nord

Délai d'exploitation : 15 octobre 2021

Délai d'enlèvement : 6 mois après le débardage

Assujettissement à la TVA : oui

Paiement : 20 % au comptant
 40 % par Billet à Ordre analysé au 15.11.2020
 40 % par Billet à Ordre analysé au 15.04.2021

Caution : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente

CVO : à la charge du propriétaire.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution

